



CONTRATS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT PUBLIC / PRIVE

IEEPI
INSTITUT EUROPEEN ENTREPRISE
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PROGRAMME de la formation

Contexte

- Définitions (contrat de prestation, contrat de collaboration, accord de consortium)
- Enjeux d'un partenariat de recherche public / privé
- Cadre juridique (droit français, droit communautaire)

Préparer la rédaction du contrat

- Etats des droits de PI
- Sécuriser les négociations : organiser la confidentialité
- Bonnes pratiques (cahiers de laboratoires, etc)

Principaux aspects des contrats de recherche et clauses correspondantes

Etude des principales clauses, à l'appui d'un clausier :

- Titre, comparution, préambule,
- Définitions et importance des annexes : connaissances antérieures, perfectionnements, etc
- Pilotage de la collaboration
- Moyens : financiers, matériels, humains (mise à disposition de personnels, stagiaires, sous-traitants)
- Confidentialité et publication,
- Propriété et protection des résultats,
- Conditions d'exploitation des résultats,
- Clause de responsabilité,
- Litiges et loi applicable,
- Clauses diverses : résiliation, intuitu personae...

Formation développée et mise en œuvre par :

IEEPI
INSTITUT EUROPEEN ENTREPRISE
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En collaboration avec :



Jeudi 6 OCTOBRE 2016
9h00 à 17h30 À TOULOUSE

DURÉE : 1 JOUR

PRIX : 620 €

TARIF PME : 420 €

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux des contrats de recherche pour un laboratoire de recherche publique et pour une entreprise privée.
- Organiser contractuellement un partenariat de recherche.

PUBLIC

Responsables et collaborateurs de services propriété industrielle, de recherche et développement ou de valorisation, ingénieurs brevets, juristes aussi bien du privé que des organismes publics

Intervenant

Avocat ou juriste spécialisé en propriété industrielle.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la PI.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



CONTRATS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT PUBLIC / PRIVE



Le bulletin est à retourner par courrier à l'IEEPI : 1 rue Cassini – 67 400 ILLKIRCH
ou par fax au 03.69.20.02.39 / par mail : ieepi@ieepi.org

Nom du **participant** : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax : E-mail :

Nom et prénom du **responsable formation** :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax : E-mail :

A remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'une autre société.

Nom :

Adresse :

Pers. A contacter :

Tél :

Je m'inscris à la formation « Contrats de recherche et de développement public / privé » qui aura lieu jeudi **6 octobre 2016** de 9h00 à 17h30 à Toulouse.
(Madeeli / 11 bd des Récollets - Immeuble le Belvédère / 31078 Toulouse Cedex 4).

Tarif normal : 620 € net Tarif réduit *organismes publics* : 560 € net ⁽¹⁾

Tarif réduit *PME* : 420 € net ⁽²⁾

Date : / /2016

Nom du signataire :

Renseignements :

- IEEPI - au 03.88.65.50.29 - ieepi@ieepi.org

Cachet et signature :
le signataire a pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte ⁽³⁾.

Modes de paiement :

> Par chèque établi à l'ordre et adressé à : IEEPI - 1, rue J-D Cassini - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

> Par virement sur le compte de l'IEEPI : 17607 00001 70218044223 58 en indiquant le nom du participant

Tous nos tarifs sont nets. L'IEEPI n'est pas assujetti à la TVA.

Les pauses et déjeuners sont offerts.

Tarifs et conditions de vente :

(1) Le **tarif réduit organismes publics** est applicable aux structures d'appui à l'innovation, services de valorisation, de la région **Midi-Pyrénées**.

(2) Le **tarif réduit PME** est applicable aux PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe) et membres du RDTI **de la région Midi- Pyrénées**. Les CPI et avocats ne sont pas éligibles.

(3) Consultez l'intégralité de nos conditions générales de vente sur notre site internet : www.ieepi.org / Rubrique Informations pratiques.